

Commission des interventions

Séance du 6 octobre 2026

Décision CDI n° 2026-20

Soutien financier au profit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité coordonnées par la Fédération nationale des chasseurs (« écocontribution »)

Année cynégétique 2026-2027 - Vague 1

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 131-8 à L. 131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité, R. 131-28 à R. 131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité, R. 131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret du 5 juin 2023 nommant Monsieur Olivier THIBAULT en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-27 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le contrat d'objectifs et de performance 2026-2030 entre l'État et l'Office français de la biodiversité, signé le 12 décembre 2025 ;
- ▶ **Vu** le programme d'intervention modifié 2026-2030 de l'Office français de la biodiversité approuvé par les délibérations n°2025-19 du 27 novembre 2025 et n° 2026-03 du 12 mars 2026 du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** la convention-cadre 2021-2026 entre l'Office français de la biodiversité et la Fédération nationale des chasseurs relative à l'Écocontribution, approuvée par la délibération n° 2021-30 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2021 et signée le 7 décembre 2021 ;
- ▶ **Vu** la convention-cadre 2026-2031 entre l'Office français de la biodiversité et la Fédération nationale des chasseurs relative à l'Écocontribution, approuvée par la délibération n° 2026-10 du conseil d'administration de l'OFB du 6 juillet 2026 et signée le 23 juillet 2026 ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1

La Commission des interventions approuve le soutien financier au profit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité coordonnées par la Fédération nationale des chasseurs, dit « Ecocontribution », pour la 1^{ère} vague de l'année cynégétique 2026-2027 tel que décrit dans le rapport présenté par le directeur général.

ARTICLE 2

La Commission des interventions fixe le montant maximum de l'aide financière de l'OFB au projet mentionné à l'article 1 à hauteur de 1 387 603,77 € nets de taxe.

ARTICLE 3

Le Directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes de la convention avec la Fédération nationale des chasseurs, et à procéder à sa signature.

Le Directeur général délégué aux ressources,
chargé du secrétariat de la
Commission des interventions,



Raphaël BELLO

La Présidente
de la Commission des interventions,

SANDRINE
ROCARD

Signature numérique de
SANDRINE ROCARD
Date : 2026.10.06
18:48:14 +02'00'

Sandrine ROCARD